



4^{ème} Romania Historic Winter Rally 10 au 12 janvier 2020

4^{ème} Romania Historic Winter Rally 10 au 12 Janvier 2020

PROGRAMME – HORAIRES :

Samedi 15 juillet 2019		Parution du règlement. Ouverture des engagements.
Samedi 23 octobre 2019		Clôture des engagements.
Mercredi 8 janvier 2020	12 h 00 à 19 h 00	Vérifications Administratives et Techniques à l'hôtel TTS.
Jeudi 9 janvier 2020	09 h 00 à 12 h.00	Reconnaissance du parcours
Jeudi 9 janvier 2020	09 h 00 à 18 h 00	1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs. Publication des équipages admis au départ. Départ de la 1 ^{ère} Etape. Arrivée de la 1 ^{ère} Etape. Publication du classement de la 1 ^{ère} Etape.
Vendredi 10 janvier 2020	12 h 00 13 h 00 17 h.00 19 h.00 21 h.00	Départ de la 2 ^{ème} Etape. Arrivée de la 2 ^{ème} Etape. Publication du classement.
Samedi 11 janvier 2020	09 h.00 16 h.00 19 h.00	Départ de la 3 ^{ème} Etape. Arrivée de la 3 ^{ème} Etape. Publication du classement général.
Dimanche 12 janvier 2020		

REGLEMENT PARTICULIER

- ARTICLE 1. ORGANISATION.
- ARTICLE 2. ASSURANCES.
- ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES.
- ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS.
- ARTICLE 5. PUBLICITE.
- ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES.
- ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE.
- ARTICLE 8. RECLAMATIONS – APPEL.
- ARTICLE 9. CLASSEMENTS.
- ARTICLE 10. PRIX – COUPES – TROPHEES.
- ANNEXES.

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

ARTICLE 1. ORGANISATION.

L'association de sport automobile **ASPROMECA** organise avec le concours des Clubs Autocrono et Rival Racing, sous la tutelle de la Fédération Roumaine du Sport Automobile le 4^{ème} **Romania Historic Winter Rally**.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FRAS sous le numéro en date du

Réglementation opposable sauf dispositions spécifiques mentionnées dans le présent règlement particulier de l'épreuve, sont applicables, les mesures, pénalités et sanctions inspirées des règlements de la Fédération Française du Sport Automobile.

Comité d'Organisation :

Président	:	Lacombe Paul
Président Délégué	:	Simon Arpad
Vice-Président	:	Grigorescu George
Secrétaire Générale	:	Amand Lucienne
Secrétaire	:	Chapin Jeannie
Trésorière	:	Osmane Sahila
Membres	:	Ruffin Pierre - Chapin Etienne – Urbin Yves - Amand Lucienne Bonino Michel – Amand Delphine - Lucien Artillan – Léopold Pizzorno
Secrétariat du Rallye	:	ASPROMECA – BP 68 – 84110 – Vaison la Romaine – France
Email	:	paulacom@orange.fr -

Téléphone :+ 33 490 287 901- Paul Lacombe :+ 33 672 723 064 – Sahila Osmane + 33 614 916 600

1.1 OFFICIELS.

Observateur Fédéral	:	
COMMISSAIRES SPORTIFS	:	
Membres	:	
Responsable classement	:	SMARANDA, Mihai
DIRECTION DE COURSE.	:	
Directeur de Course	:	
Directeurs de Course Adjoints	:	
Commissaires Techniques	:	Chapin Etienne – Bonino Michel
Chargés des Relations avec les Concurrents	:	Chapin Jeannie - Ruffin Pierre

1.2. VERIFICATIONS.

Les équipages engagés devront se présenter pour la vérification des documents et des voitures le mercredi 9 janvier 2019 de 12h00 à 19h00 ou le jeudi 10 janvier 2019 de 9h00 à 18h00 à l'Hôtel TTS à Covasna.

Les vérifications finales seront effectuées le dimanche 13 janvier 2019 à l'Hôtel TTS. Prix de la main d'œuvre au taux horaire de 40 € TTC.

ARTICLE 2. ASSURANCES.

Conformément à la législation Roumaine une assurance RC Organisation est souscrite obligatoirement auprès de la FRAS afin d'obtenir le N° de permis d'organiser. Les voitures engagées au 4^{ème} Romania Historic Winter Rally, devront posséder leur propre assurance responsabilité civile.

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES.

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTION.

3.1.1. Le nombre des engagés est fixé à 50 voitures maximum.

3.1.5. Toute personne qui désire participer au 4^{ème} Romania Historic Winter Rally doit adresser au secrétariat du Rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement dûment complétée avant le samedi 23 octobre 2019. Toute demande d'engagement incomplète sera mise en liste d'attente.

3.1.11. Droits d'engagements :

Avec la publicité facultative des organisateurs à 3200 € - Sans la publicité facultative des organisateurs 6400 €.

Ces Droits d'engagement comprennent :

- ✓ L'organisation générale de l'épreuve.
- ✓ L'encadrement sportif et logistique.
- ✓ L'obtention des autorisations Nationales et Locales.
- ✓ L'assurance RC.
- ✓ Les licences Nationales Roumaines (pilote et copilote). FRAS
- ✓ L'assistance mécanique dans les ES et la voiture Balai.
- ✓ Les plaques Rallye, les N° de portières et les cadeaux.
- ✓ Le Road-book.
- ✓ Les Notes des Epreuves Spéciales.
- ✓ Les déjeuners du samedi et du dimanche
- ✓ La Cérémonie de remise des prix
- ✓ La soirée de Gala avec le buffet de clôture

3.3. Ordre de Départ :

3.3.1. Pour la première étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre croissant des numéros de compétition.

Pour les étapes suivantes le départ sera donné suivant le classement général, sans les pénalités de l'étape précédente et après repositionnement éventuel de concurrents décidé par le collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS.

Sont admis les véhicules VHC possédant un PTH en conformité avec le règlement FIA ou FFSA, aux VHRS et aux véhicules de série, 2 et 4 roues motrices, régulièrement immatriculés avant le 31/12/1995 et étant en conformité avec la réglementation Française ou du Pays d'immatriculation. (Carte grise – Carte verte – Contrôle technique à jour). **Voir annexe II**

4.2. Pneumatiques :

Le nombre et le type de pneumatique, neige et asphalte, est libre. Le nombre et le type de crampons (clous) est réglementé. **Voir annexe I**

ARTICLE 5. PUBLICITE.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES.

6.1. DESCRIPTION :

Le 4^{ème} Romania Historic Winter Rally représente un parcours de 475 km. Il est divisé en 3 étapes et 5 sections. Il comporte 13 épreuves spéciales d'une longueur totale de 209.8 km. Les épreuves spéciales et l'itinéraire horaire figurent en annexe.

6.2. RECONNAISSANCES :

Les reconnaissances du parcours sont interdites avec les véhicules de course.

Seuls les véhicules de série sont autorisés.

La reconnaissance du parcours se fera uniquement le jeudi 9 janvier 2020. Des contrôles inopinés avant et pendant l'épreuve seront effectués. En cas d'infraction le dossier sera transmis au Directeur de Course pour interdiction de prendre le départ.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE.

7.2. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les signes distinctifs des Commissaires sont :
Commissaire de route : Chasuble Jaune

Chef de poste : Chasuble Verte
Chargé des Relation Avec les Concurrents (CRAC) : Chasuble Rouge

7.3. CONTROLES HORAIRES PROCEDURE DE POINTAGE A L'ARRIVEE D'UNE SPECIALE.

L'heure de fermeture du poste à chaque CH d'arrivée, se situe 15 mn après l'arrivée du dernier concurrent parti dans l'ES. Tout concurrent arrivant après la fermeture du contrôle se trouve en situation de « mise hors course » et peut solliciter sa réintégration selon la procédure décrite au point suivant.

REINTEGRATION.

Tout concurrent en situation d'abandon, ou de mise hors course pour dépassement de temps entre deux contrôles horaires, pourra réintégrer le rallye, sur sa demande, avec l'accord du Directeur de course, aux conditions suivantes :

- Avoir saisi officiellement le Directeur de course, soit directement, même par téléphone, soit par l'intermédiaire d'un **Chargé des Relations Avec les Concurrents**, en précisant l'ES de réintégration souhaitée.
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques avant son départ dans l'ES de réintégration. - Avoir reçu l'accord du Directeur de course. La pénalité de réintégration est de 15 minutes.

Pour chaque ES non courue intégralement, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté d'un temps forfaitaire égal au temps maximum de l'ES considérée majoré d'une pénalité de 5 minutes.

Le concurrent réintégrant le Rallye dans ce cadre sera repositionné par le Directeur de course ayant autorisé sa réintégration.

Le repositionnement pour l'étape suivante est à la discrétion du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

ARTICLE 8. RECLAMATIONS – APPELS.

La réclamation auprès des Commissaires Sportifs obéit aux règles définies par la FIA en la matière.

Le droit d'appel s'exerce dans les conditions de la réglementation FIA auprès de la FRAS, seule compétente pour connaître des litiges relatifs au 4^{ème} Romania Historique Winter Rally.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS.

Il sera établi :

- ✓ Un classement Scratch toutes catégories confondues.
- ✓ Un classement VHC 4 roues motrices.
- ✓ Un classement VHC 2 roues motrices petits clous
- ✓ Un classement VHC 2 roues motrices gros clous.
- ✓ Un classement Classic.
- ✓ Un classement VHRS – Moyenne Haute – Moyenne Intermédiaire – Moyenne Basse.
- ✓ Un classement Féminin.

ARTICLE 10. PRIX – COUPES – TROPHEES.

Il n'y aura pas de dotation en prix.

Des Coupes et Trophées récompenseront tous les concurrents.

ANNEXE I : Cloutage des pneumatiques.

ANNEXE II : Equipement Voiture et équipage.